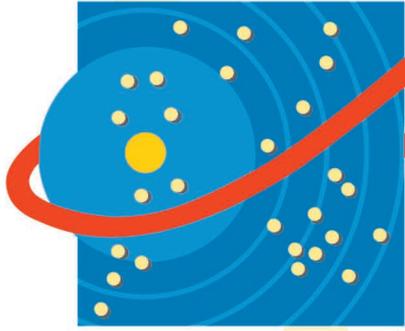


COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



DE LA RÉGION  
DE SAVERNE

Entreprendre  
Découvrir  
Collaborer  
Innover

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2006



## Le mot du Président

***Ce rapport d'activité est un moment de retour sur nos actions, un temps d'analyse. Je souhaite qu'il serve à faire le point sur nos réalisations et à fixer le cap des orientations futures, en identifiant les enjeux de notre territoire.***

Notre E.P.C.I. obtient de bons résultats dans le domaine des services et de l'économie, comme l'atteste les pages qui vont suivre.

L'année 2006 fut à nouveau riche en dossiers et en projets, mais aussi en concrétisation d'opérations, comme le démontre les réalisations suivantes :

- ouverture d'une nouvelle Maison de l'Enfance,
- mise en service de la Maison de l'Emploi,
- création de la pépinière d'entreprises,
- travaux de la plate-forme départementale d'activité du Martelberg,
- livraison de la ZA La Faisanderie,
- etc.



Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin, d'autres dossiers importants nous attendent car l'année 2007 s'annonce d'ores et déjà comme une année de chantiers et de travaux.

L'arrivée du T.G.V. offre également des opportunités de développement, avec l'ambition de proposer de nouveaux services, durables et performants.

Cependant, la Communauté de Communes de la Région de Saverne entend avant tout rester un acteur de proximité, au service de ses habitants. Il nous faut donc veiller à un équilibre entre des actions structurantes, orientées vers le moyen terme, les besoins et attentes quotidiennes de tous nos habitants.

Ainsi j'invite l'ensemble des Elus qui ont pris des décisions importantes et responsables à poursuivre leurs efforts et à maintenir leurs engagements dans les nombreux domaines où portent nos interventions.

Je remercie également très chaleureusement l'ensemble du personnel qui a contribué à ce travail considérable et dont chacun peut être fier.

Bien à vous,

Le Président  
Pierre KAETZEL

## Rappel réglementaire et légal

Comme chaque année, le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes de la Région de Saverne est adressé aux Maires des Communes Membres.

Le rapport doit en principe être accompagné du compte administratif de la même année. Ce dernier ayant déjà été adressé aux Communes, il n'est pas joint au présent rapport. Il peut toutefois, si nécessaire, être adressé sur demande une nouvelle fois.

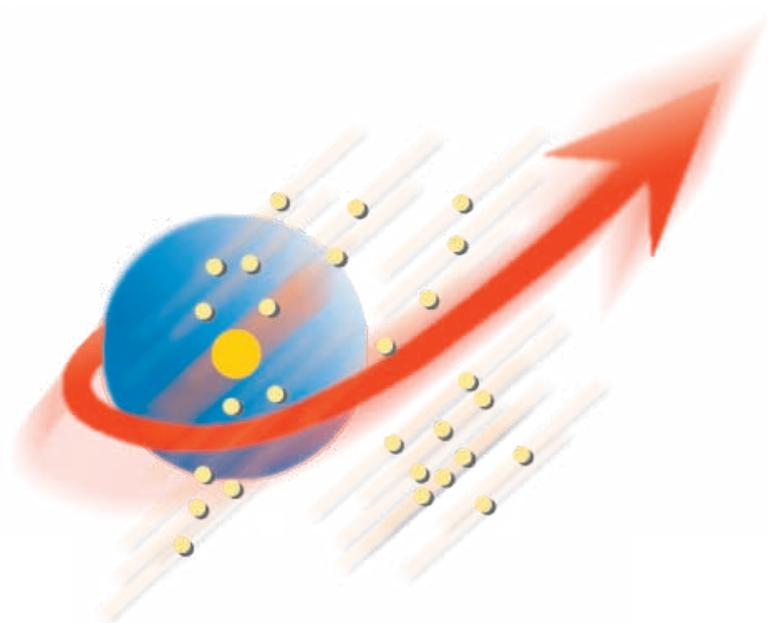
Il est rappelé que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Délégués de la Commune, au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, sont entendus.

Le Président de la Communauté de Communes peut-être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune Membre ou à la demande de ce dernier.

Les Délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes.

# Sommaire

Editorial	2
Sommaire	3
<b>La Communauté de Communes</b>	
Les dates repères des décisions du Conseil de Communauté	4
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	5
Les ressources humaines	5
<b>L'économie</b>	
Les finances	6
La Maison de l'Emploi	7
Les zones d'activité	8
<b>Le développement local</b>	
L'habitat	10
L'environnement	13
L'aire d'accueil des Gens du Voyage	14
Le transport à la demande	15
Le tourisme	16
<b>Les sports et loisirs</b>	
L'Océanide	17
<b>Les technologies de l'information et de la communication</b>	
Le service TIC	18
La Cyberbase	19
<b>L'enfance</b>	
Les dates repères	21
Convention de Services Partagés <i>entre la Communauté de Communes et la Ville de Saverne</i>	22
La Délégation de Service Public	22
<b>L'éveil musical</b>	
L'éducation musicale dans les écoles	23



# Communauté de Communes

## Les dates repères

**31 janvier**

Le principe de la réhabilitation du site FOSSIL à SAVERNE en pépinière d'entreprises sous forme d'un crédit-bail immobilier sur 20 ans par ALSABAIL est décidé.

Le Conseil de Communauté tient son débat d'orientation budgétaire 2006.

**28 février**

La Communauté de Communes achète à la Ville de SAVERNE les terrains de l'extension de la zone d'activité du Kochersberg pour 408 599,00 €.

La procédure d'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat est engagée.

**28 mars**

La Communauté de Communes adhère à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation de SAVERNE. MM. Marc MERTZ et Pierre KAETZEL sont respectivement désignés comme Représentant Titulaire et Représentant Suppléant.

Les comptes administratif et de gestion 2005 sont approuvés et les excédents de fonctionnement des budgets principal et annexe ordures ménagères affectés.

Les taux d'imposition sont fixés pour 2006 :

- taxe d'habitation 1,25 %
- taxe sur le foncier bâti 1,48 %
- taxe sur le foncier non bâti 5,45 %
- taxe professionnelle 9,00 %

Le budget 2006 est voté en équilibre.

Deux fonds de concours sont attribués :

- 100 000,00 € à la Commune de SAINT-JEAN-SAVERNE pour la réhabilitation de la salle de sports,
- 500 000,00 € à la Ville de SAVERNE pour les parkings et l'accès à la gare TGV-TER.

Quant à la Ville de SAVERNE, elle attribue un fonds de concours de 148 860,00 € sur une durée de 7 ans et 10 mois destiné au fonctionnement du Centre Nautique Intercommunal l'Océanide.

L'autorisation de défricher 18 ha de forêt domaniale pour l'extension de la zone d'activité La Faisanderie est sollicitée auprès du Préfet. Des mesures de boisements compensatoires et de génie écologique sont prises en contrepartie.

**11 avril**

La partie de la forêt domaniale nécessaire à l'extension de la zone d'activité La Faisanderie est acquise de l'Etat pour 635 226,00 €.

**25 avril**

Le Président est autorisé à signer avec ALSABAIL le protocole de réservation de l'ensemble immobilier devant accueillir la pépinière d'entreprises après réhabilitation.

**27 juin**

Il est pris acte des rapports d'activité des déléguaires des services publics délégués :

- TRANS'L pour l'exploitation d'un service de transport collectif à la demande,
- Est Vidéocommunication pour le câblage de la Ville de SAVERNE et de la Commune d'OTTERSWILLER,
- l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour la gestion des centres de loisirs sans hébergement hors Ville de SAVERNE.

L'administration de la Communauté de Communes sise 10 rue des Murs à SAVERNE étant trop à l'étroit, des locaux supplémentaires sont loués dans le bâtiment.

En matière de développement économique :

- un avenant au marché de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires relatif à la Plate-Forme Départementale d'Activité du Martelberg à MONSWILLER est validé,
- un engagement est pris pour des travaux de sécurisation du carrefour de la zone d'activité Eigen à DETTWILLER sur son débouché sur la RD 421.

Le plan de financement de travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des Gens du Voyage est approuvé ainsi que plusieurs avenants aux marchés de travaux initiaux.

**26 septembre**

Une avance de trésorerie remboursable sans intérêts de 100 000,00 € est accordée à l'Association de la Maison de l'Emploi et de la Formation de SAVERNE afin de lui permettre de faire face à ses premières dépenses dans l'attente des dotations des financeurs publics.

**31 octobre**

Le programme d'actions 2006 de la Charte Intercommunale de Développement Local 2001-2006 est arrêté.

La taxation d'office en matière de taxe de séjour au régime du réel est instituée avec effet rétroactif au 1er Avril 2005.

Les tarifs de ladite taxe sont fixés pour la période du 1er Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

Le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) du Martelberg est approuvé.

Le Président est autorisé à signer les marchés de viabilisation de la 1ère tranche de la phase 1 de la Plate-Forme Départementale d'Activité Tertiaire du Martelberg.

**05 décembre**

Les tarifs 2007 des différentes prestations intercommunales sont fixés (Centre Nautique Intercommunal l'Océanide, Cyberbase, Aire d'accueil des Gens du Voyage, etc.)

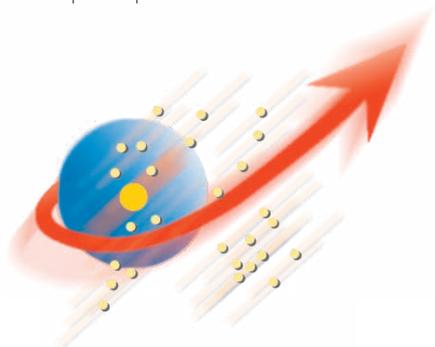
Sont également fixés les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007 :

- la part fixe à 101,00 €
- la part variable à :
  - . 36,00 € pour la Ville de SAVERNE
  - . 31,00 € pour les autres Communes.

La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage publique de l'aménagement de l'accès à la zone d'activité commerciale à OTTERSWILLER.

Un contrat Enfance-Jeunesse est conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour une période de 4 ans, du 1er Janvier 2006 au 31 Décembre 2009.

La démarche de mutualisation d'un Conseil Architectural entre plusieurs Communautés de Communes et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est reconduite pour 3 ans.



# Communauté de Communes

## Fonctionnement

### Conseil de Communauté

- 37 Délégués Titulaires
  - 37 Délégués Suppléants
- élus par les Conseils Municipaux des Communes Membres

### Président

M. Pierre KAETZEL  
Maire et Délégué de Monswiller

### Vice-Présidents

- M. Jean-Georges SORGIUS  
1er Vice-Président
- Mme Michelle JOECKLE  
2ème Vice-Présidente
- M. Jean-Paul WANTZ  
3ème Vice-Président
- M. Jean-Marc DISS  
4ème Vice-Président

### Bureau

- M. Pierre KAETZEL - Président
- M. Jean-Georges SORGIUS - 1er Vice-Président, Maire et Délégué de Wolschheim
- Mme Michelle JOECKLE - 2ème Vice-Présidente, Conseillère Municipale et Déléguée de Saverne
- M. Jean-Paul WANTZ - 3ème Vice-Président, Maire et Délégué de Dettwiller
- M. Jean-Marc DISS - 4ème Vice-Président, Maire et Délégué de Landersheim
- M. Joseph CREMMEL - Maire et Délégué d'Otterswiller
- M. Mario DI LIBERATORE - Maire et Délégué de Thal-Marmoutier
- M. Jean-Charles ERNST - Maire et Délégué de Hattmatt
- M. Jean-Claude HOLLNER - Maire et Délégué d'Altenheim
- M. Francis HORNECKER - Maire et Délégué de Furchhausen
- M. Jean-Paul KRAEMER - Maire et Délégué de Steinbourg
- M. Marc MERTZ - Adjoint au Maire et Délégué de Saverne
- M. Charles NONNENMACHER - Maire et Délégué de Lupstein
- M. Henri WOLFF - Maire et Délégué de Saint-Jean Saverne
- M. Marc WINTZ - Maire et Délégué de Waldolwisheim

### Commissions Communautaires Permanentes

#### Commission

- Développement Economique et Finances
- Enfance
- Habitat
- Mutualisation des Services
- Piscine
- Technologie de l'Information et de la Communication
- Tourisme, Environnement et Cadre de Vie

#### Vice-Présidents

M. Marc MERTZ  
Mme Michelle JOECKLE  
M. Jean-Georges SORGIUS  
M. Jean-Georges SORGIUS  
Jean-Paul WANTZ  
M. Jean-Marc DISS  
Jean-Paul WANTZ

## Les ressources humaines

### L'effectif global (équivalent temps plein)

- 9 personnes ont augmenté l'effectif en 2006,
- soit 80 Agents équivalent temps plein.

### Les stagiaires

La Communauté de Communes a accueilli 2 stagiaires au cours de l'année 2006.

Plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées :

- les Ressources Humaines, par Anne BOESCH,
- le Programme Local de l'Habitat, par Adeline KRAEMER.



# L'économie

## Les finances

### Les dépenses

#### Fonctionnement 11 835 398 €

Charges à caractères général	1 675 097 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 689 611 €
Autres charges de gestion courante	613 293 €
Atténuation de produits	5 187 222 €
Charges financières	590 578 €
Charges exceptionnelles	993 938 €
Dotations aux amortissements	85 659 €

#### Investissement 4 421 244 €

Déficit d'investissement reporté	771 338 €
Emprunt et dettes assimilés	896 043 €
Opérations d'équipement	2 602 263 €
Autres immobilisations financières	147 188 €
Amortissements des immobilisations	4 412 €

### Les recettes

#### Fonctionnement 12 491 460 €

Exédent de fonctionnement reporté	244 927 €
Produits des services du domaine	965 826 €
Impôts et taxes	6 372 529 €
Dotations et participations	4 496 524 €
Autres produits de gestion courante	315 790 €
Atténuation de charges	33 314 €
Produits financiers	1 647 €
Produits exceptionnels	56 491 €
Reprises sur amortissements et provisions	4 412 €

#### Investissement 6 379 086 €

Dotations, fonds divers et réserves	1 630 216 €
Subventions d'investissement	2 874 637 €
Emprunts et dettes assimilées	1 753 714 €
Autres immobilisations financières	34 860 €
Amortissements des immobilisations	85 659 €

### Les zones d'activité

#### ZA Martelberg

	dépenses	recettes
Inv.	254 016 €	
Fct.	235 799 €	235 799 €

#### ZA Faisanderie

	dépenses	recettes
Inv.	365 611 €	
Fct.	361 059 €	361 059 €

#### ZA Eigen

	dépenses	recettes
Inv.	34 754 €	34 754 €
Fct.	50 815 €	110 972 €

#### ZA Parc logistique

	dépenses	recettes
Inv.	12 381 €	
Fct.	6 429 €	6 429 €

#### ZA Kochersberg

	dépenses	recettes
Inv.	408 599 €	
Fct.	408 599 €	408 599 €

Inv. : Investissement Fct. : Fonctionnement

### Les ordures ménagères

	dépenses	recettes
Inv.		
Fct.	2 275 327 €	2 308 617 €

Inv. : Investissement Fct. : Fonctionnement

## Maison de l'Emploi

### **Emploi-Formation : adieu la MEEF, place à la Maison de l'Emploi**

Après avoir repris à sa charge la gestion de la MEEF en décembre 2003, la Communauté de Communes s'est interrogée sur les orientations à prendre pour ce bâtiment de 6000m<sup>2</sup> consacré à l'économie, l'emploi et la formation et qui constitue une référence bien au-delà des limites régionales. L'étude, confiée à l'APERS, incitait fortement à s'engager dans la labellisation «Maison de l'Emploi» (cf. encart).

Portée par la Communauté de Communes, avec l'appui de M. le Sous-Préfet et de la Région, la démarche a fédéré l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation autour d'un projet nouveau mettant plus l'accent sur les services à développer que sur le contenant.

Après l'obtention du label en décembre 2005, une Association-support a été créée en juin 2006. C'est la Communauté de Communes, représentée par Marc MERTZ, qui assure la présidence de cette nouvelle structure au sein de laquelle se retrouve également l'Etat, l'ANPE, l'Assédic, la Région, le Conseil Général, l'APERS, la Mission Locale, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau, des Communautés de Communes du territoire, l'AFPA, la Chambre de Métiers, PRISME et de nombreux autres partenaires.



AG constitutive du 24 juin 2006

Parmi les priorités de la Maison de l'Emploi :

- décloisonner les services en ouvrant un espace d'accueil multi-partenarial,
- rapprocher l'offre de la demande en structurant un réseau d'antennes dans les Communautés de Communes,
- accompagner les chefs d'entreprises dans leur politique de développement des ressources humaines,
- compléter l'offre en matière de création d'entreprises autour de l'APERS et de la pépinière d'entreprises.

Le plan d'actions de la Maison de l'Emploi bénéficiera d'un fort soutien de l'Etat sur 4 ans (80% du fonctionnement et 50% des investissements).

### **Les Maisons de l'Emploi du Plan Borloo**

Pilotées par les instances locales, les Maisons de l'Emploi fédèrent et mutualisent les moyens de la lutte contre le chômage à l'échelle du bassin de l'emploi.

*Parmi les axes forts du Plan de cohésion sociale l'amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi figure en tête des priorités. Cela passe par un rapprochement de l'ANPE et l'UNEDIC, cela passe également par l'intégration au sein du Service public de l'emploi des nouveaux acteurs que sont notamment les collectivités locales.*

*L'un des instruments permettant de rendre un meilleur service aux employeurs et aux demandeurs d'emplois est la maison de l'emploi. A terme c'est 300 maisons de l'emploi qui viendront mailler finement le territoire national.*

*La vocation de ces maisons est d'assurer auprès du terrain une meilleure coopération entre les acteurs : collectivités locales, ANPE, UNEDIC autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'une programmation.*

*Les maisons de l'emploi agissent dans trois directions principales :*

*1) Le diagnostic territorial.*

*La maison de l'emploi a d'abord pour priorité de bien identifier les problématiques d'emploi sur les bassins d'emplois de son territoire. Car de l'établissement d'un diagnostic territorial de qualité, dépend une bonne allocation des moyens (actions de formation, ciblage des contrats aidés dans le cadre de l'enveloppe unique régionale).*

*2) L'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés.*

*C'est là que vont être conçus et développés les programmes d'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi en « optimisant et en fédérant l'offre de service des partenaires ».*

*3) Le développement de l'emploi et la création d'entreprise.*

*Sur notre territoire, ceci se fera au travers de l'action de l'APERS et de ses partenaires au sein de la pépinière d'entreprises.*

## Les zones d'activité

### La zone d'activité de la Faisanderie

*Le dossier d'extension de la zone d'activité de La Faisanderie à Monswiller s'est poursuivi durant toute l'année 2006.*

Si la fin de l'année 2004 et le début de celle de 2005 ont été marqués par la déclaration d'utilité publique du projet, l'année 2006 a été largement consacrée à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de défrichement signé par le Préfet le 27 octobre 2006.

De nombreuses études ont été menées et notamment des expertises faunistiques et floristiques qui alimentent le dossier soumis à autorisation et qui ont permis d'élaborer avec les nombreux partenaires les mesures compensatoires nécessaires.

Ces mesures pour lesquelles la Communauté de Communes s'est engagée et qui devront être mises en place ont nécessité entre autres :

- une concertation en amont avec les associations,
- la recherche de terrains pour le boisement de 25 ha.

L'ensemble de ces mesures vise à compenser ou à atténuer les impacts consécutifs au défrichement de 17 ha de forêt sur le site.

Un diagnostic archéologique prescrit par la DRAC a par ailleurs été mené par le Service Départemental d'Archéologie compétent en la matière. Celui-ci n'a rien révélé de significatif sur le site et l'autorisation a été donnée à la Communauté de Communes de poursuivre son chantier.



A la fin de l'année 2006, un diagnostic de dépollution pyrotechnique a été lancé sur la zone impactée par le projet afin de s'assurer que les terrains qui ont fait l'objet par le passé d'occupation militaire et de bombardement ne présentent aucun caractère de dangerosité.

Les premières coupes d'arbres ont aussi pu être menées sous l'égide de l'ONF et conformément aux engagements pris auprès des associations concernant une période hivernale la moins perturbante pour la faune et la flore présentes sur le site.



Ce site de 22 ha a pour vocation d'accueillir le projet de Montage de Grandes Machines (MGM) de l'Entreprise Kuhn qui confortera ainsi son rôle sur notre territoire et sa place sur le marché mondial.



## Les zones d'activité

### Plate-forme départementale d'activité tertiaire du Martelberg

*La zone d'activité du Martelberg à Monswiller qui s'inscrit dans la démarche du Conseil Général du Bas-Rhin relative aux plates-formes départementales d'activité aura une vocation tertiaire.*



Ce parc d'activité tertiaire s'étendra sur 25 ha où une large part sera dédiée aux aménagements paysagers et aux services en direction des entreprises.

Les travaux d'aménagement de la première tranche ont démarré à la fin de l'année et devraient s'achever pour le début de l'automne 2007. Ils concernent les travaux de voirie, de mise en place des réseaux et des ouvrages de rétention des eaux pluviales (bassins et noues paysagères). Vingt et une parcelles couvrant 9 ha seront ainsi commercialisables dès l'automne 2007.



*Diagnostic archéologique*



*Début du chantier*

# Le développement local

## L'habitat



### La Mission Habitat

La Communauté de Communes a reconduit la Mission Habitat confiée à l'ARIM Alsace. Son évaluation annuelle présente un bilan positif (voir données ci-dessous). Rappelons qu'elle s'organise autour de deux permanences mensuelles durant lesquelles les particuliers bénéficient gratuitement de conseils en matière de travaux d'amélioration de l'habitat ou de projets locatifs. Une aide administrative au montage des dossiers de demande de subventions leur est également proposée. Des aides financières sont en effet disponibles sous certaines conditions, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) instauré par le Conseil Général, ou par des subventions de l'ANAH. Le Chargé d'Opération de Domial effectue en cas de besoin des visites sur place, pour un relevé des bâtiments ou un diagnostic technique, il est également en mesure d'intervenir pour les collectivités dans le cas de projets relatifs à l'habitat.

Concrètement, tout au long de l'année 2006, les conseils prodigués aux propriétaires occupants ou bailleurs ont visé l'optimisation de chaque projet et apporté ainsi une réponse personnalisée à chaque problème rencontré, dans le respect des données du marché immobilier local.

La mise en œuvre de la Mission Habitat s'est construite autour d'une intervention à plusieurs échelles :

- une **information complète** et objective avec des solutions adaptées aux différents besoins,
- une **aide à la décision** portant tant sur l'aspect technique, architectural, financier, fiscal, juridique, que social, par la réalisation d'un pré-diagnostic et des conseils d'orientation visant à sensibiliser les décideurs,
- une **assistance dans toutes les démarches administratives et financières.**

Un volet de l'intervention de l'ARIM Alsace a résidé dans l'accompagnement de la définition du projet dans toutes ses composantes, dans le respect des données du marché immobilier local.

**Les résultats enregistrés au 31 décembre 2006 sont les suivants :**

**28 logements ont bénéficié d'un accord de subvention ANAH de 113 606 € correspondant à 649 296 € de travaux investis.**



**17 propriétaires** occupants ont ainsi obtenu un engagement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Sept d'entre eux ont décidé de réaliser des interventions spécifiques à caractère sanitaire et social de type adaptation de logements au handicap ou à la mobilité réduite (aménagement d'un espace sanitaire accessible, plate-forme élévatrice contribuant au maintien à domicile des personnes âgées, siège monte escalier). Ces propriétaires proviennent des Communes de Dettwiller, Monswiller, Ottersthal et Saverne. Le taux de subvention accordé par l'ANAH varie de 50 à 70 % selon le montant des travaux. Il convient de rajouter à ce taux les aides des caisses complémentaires et de divers organismes oeuvrant dans le maintien à domicile ou le handicap.

# Le développement local

## Lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat

Le premier Programme Local de l'Habitat avait été signé en 1995, pour une durée de cinq ans.

La forte pression foncière et les tensions qui en résultent sur le marché immobilier, le besoin de se donner un cadre d'action cohérent à moyen terme afin de mieux exercer la Compétence Habitat ont amené les Élus à décider la préparation d'un nouveau PLH.

Par délibération du 28 février la procédure était lancée, portée d'abord en interne par la réalisation de la partie diagnostic du document. Une consultation a ensuite été engagée en mars, suite à laquelle les bureaux Domial et Cogit – Habilis ont été retenus afin de rédiger le document d'orientation et le programme d'actions du PLH.

Le 23 mai, une réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée afin de préciser les modalités de la démarche et son cadre juridique.

Entre septembre et novembre, des ateliers de réflexion ont travaillé autour de diverses thématiques (palette d'offres dans les villages, logements insalubres, architecture et développement durable, etc) afin de cerner les besoins et d'approfondir le diagnostic.

Au cours de la Commission Communautaire Permanente « Habitat » du 6 décembre, le projet relatif aux orientations stratégiques et au programme d'actions du PLH a été validée, première étape importante de cette démarche.

## Salon de l'Immobilier

A la demande de la Caisse d'Épargne, la Communauté de Communes a contribué au Salon de l'Immobilier les 24 et 25 mars 2006. Il s'agissait de présenter ses actions dans le domaine de l'Habitat. Un stand a donc été monté avec la collaboration de Domial et de Mlle A. WISSER, notre Architecte Conseil pour l'habitat traditionnel.

## Séminaire Urbanisme Durable

Le 22 septembre 2006 un Séminaire consacré à la thématique de « l'Urbanisme Durable » a été proposé aux Élus. L'objectif était de faire découvrir des réalisations architecturales et urbanistiques prenant en compte les problématiques environnementales, en proposant d'autres façons de construire et d'habiter ensemble. Le contenu de cette journée a été élaboré par B. BARRERE, du Cabinet REDD (Ressources pour le Développement Durable) qui a été l'accompagnateur du groupe. La visite des divers sites a été riche en découvertes et nourrie d'explications et de commentaires de notre guide.

Pour beaucoup de participants, cette sortie de terrain Outre-Rhin a constitué une expérience qui a apporté un esprit critique quant à l'urbanisation « standard » que nous connaissons, et, espérons le, à ouvert de nouvelles perspectives pour nos projets à venir.

Le programme des visites était le suivant :

- quartier Vauban à Fribourg, Allemagne,
- opération Spittelhoff à Biel-Benken, Suisse,
- opération Gwinden à Dornach, Suisse,
- quartier Obere Widen à Arlesheim, Suisse.



# Le développement local

## L'habitat

### L'aide à la valorisation du patrimoine bâti



*Ci-dessus : après rénovations*

SAVERNE

15 rue des Frères  
Fernande FISCHER

**Artisans:**

Crépissage - Peinture :  
A. BOEHM - DETTWILLER

*Ci-dessous : avant rénovations*



L'année 2006 a vu une progression régulière du dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine bâti, avec une nette augmentation du montant des subventions versées en tant qu'aides pour les travaux de restauration des immeubles construits avant 1900. Ainsi 19 dossiers répartis sur 11 Communes ont été traités en 2006, et le montant global des aides accordées aux particuliers est de 23 334 €. Cette opération étant réalisée en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, ce dernier a participé pour le même montant.

Du fait des nombreux conseils apportés gratuitement aux habitants et à l'accompagnement de leurs projets de rénovation, la démarche de mutualisation d'un Conseil Architectural avec le SYCOPARC a été reconduite pour trois ans. Cette mission est assurée par Melle Aurélie WISSER, au sein des 4 intercommunalités : Communautés de Communes de la Région de Saverne, du Pays de Hanau, de La Petite-Pierre et d'Alsace Bossue.

### Travaux subventionnables

Les travaux pris en compte concernent les travaux d'entretien tels que le crépissage, la peinture, la réfection de la toiture, les ouvrants (fenêtres, volets, porte d'entrée). Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes est plafonné à 3 050 € par bâtiment.

### Vivre et habiter une maison traditionnelle

Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat, un guide sur le patrimoine bâti intitulé « Vivre et habiter une maison traditionnelle dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Donnons un avenir à nos patrimoines » a été réalisé à l'usage des particuliers ayant un projet de restauration ou d'entretien de leur maison traditionnelle, mais également des mairies et des professionnels. Ces fascicules composés de fiches ont été distribués dans les différentes mairies des intercommunalités concernées, où ils sont disponibles.

# Le développement local

## L'environnement

### Concours Intercommunal «Communes Fleuries»

*L'organisation du concours est bien rodée puisque 2006 marque le cap de la 10<sup>ème</sup> édition !*

Comme chaque année depuis 1996, une tournée de sélection s'est déroulée sur le territoire, le 7 juillet. Le Jury qui se compose des Membres de la Commission Communautaire Permanente Tourisme-Environnement-Cadre de Vie a sillonné 24 des 27 Communes de la Communauté de Communes (Saverne est hors participation en raison de son Service Espaces Verts et de ses Jardiniers, de plus les Communes lauréates les 2 années précédentes sont hors concours).

Afin de départager les candidats, divers critères sont notés : aspect général de la Commune, originalité et variété des fleurs, mise en valeur du Massif Intercommunal pour lequel chaque commune a perçu 150 € pour le fleurissement. Concernant les habitants, c'est l'effort de fleurissement des maisons qui est apprécié.

A 17 heures, le verdict est tombé, Saessolsheim est désignée gagnante, suivie par Littenheim, Monswiller, Reinhardsmunster puis Haegen.

La journée s'est ensuite prolongée à Steinbourg, par le traditionnel dîner auquel sont conviés tous les Conseillers Communautaires, avec leurs conjoints, dans une ambiance détendue et festive.

### Le classement :

Rang	Communes	Moyenne
1	Saessolsheim	19,86
2	Littenheim	18,19
3	Monswiller	17,55
4	Reinhardsmunster	17,45
5	Haegen	15,95
6	Eckartswiller	15,55
7	Hattmatt	15,50
8	Ottersthal	15,27
9	Saint-Jean-Saverne	15,14
10	Wolschheim	15,00
11	Landersheim	14,94
12	Altenheim	14,89
13	Maennolsheim	14,81
14	Otterswiller	14,27
15	Thal-Marmoutier	14,18
16	Gottenhouse	13,95
17	Gottesheim	13,77
18	Dettwiller	13,75
19	Friedolsheim	13,38
20	Furchhausen	13,31
21	Westhouse-Marmoutier	13,25
22	Printzheim	11,95
23	Lupstein	11,89
24	Waldolwisheim	11,00

# Le développement local

## L'aire d'accueil des Gens du Voyage

### GENS DU VOYAGE : ouverture du site

*L'aire d'accueil de Saverne a « ouvert ses portes » en avril 2006 suite à un important chantier. C'est le premier site à avoir mis en place le système de prépaiement dans le département. Il s'agissait d'une nouveauté pour les voyageurs habitués à des équipements où les consommations sont libres et comprises dans un forfait journalier.*

Cette première année de fonctionnement a nécessité un travail de préparation en amont (recrutement des personnels, suivis administratif et financier, création de la régie, etc) et un accompagnement régulier, notamment à travers le Comité de Suivi.

En moyenne, le site a d'abord été occupé à un peu plus du tiers de sa capacité d'accueil (40 places) pour atteindre une occupation quasi complète en septembre. Une mission de coordination sociale fait partie du dispositif, elle vise à faciliter le séjour des gens du voyage tout en rappelant les règles en vigueur sur le site, à les aider dans leurs différentes démarches, et en cas de besoin, à améliorer la cohabitation entre les différents groupes.



Des problèmes liés au terrain en stabilisé sont survenus avec les intempéries (boue, formation d'ornières, difficultés d'entretien), d'où la pose de pavés filtrants intervenue en novembre pour un montant de 105 000 € H.T., ceci afin de permettre le stationnement dans de bonnes conditions.

La Communauté de Communes satisfait désormais aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et les Communes Membres ont pu prendre des arrêtés sanctionnant le stationnement sauvage.

# Le développement local

## Le transport à la demande

### Transport à la demande : Comette !

*Après une année 2005 marquée par le lancement de la nouvelle image du réseau ainsi que par l'ouverture de l'agence commerciale sise 73 Grand' rue à Saverne, 2006 est l'année de la continuité et de la pérennisation du service.*

# comette

la navette de la communauté

Ceci ne signifie pas pour autant «stabilisation» du service, car le nombre de km parcourus est en augmentation de 19 % (123 000 km réalisés en 2006 contre 106 441 en 2005) et celui des voyageurs connaît une hausse proportionnelle : + 15,8 %. Ainsi le nombre de voyageurs est passé de 20 006 en 2005 à 23 165 en 2006, ce qui se traduit par une forte demande sur certains créneaux horaires et une tension dans la gestion des réservations.

Les utilisateurs s'inscrivant dans le dispositif d'inter-mobilité (demandeurs d'emploi, Rmistes, personnes de + de 60 ans selon conditions de ressources) porté par le CG67 bénéficient de tarifs réduits. Ces derniers

ont représenté 46 % des ventes de titres de transport, contre 40 % l'année précédente, soit une progression significative. Celle-ci explique pour une part l'augmentation du nombre de voyageurs.

La création d'un nouveau titre saisonnier, le Pass Océo, qui combine déplacement au Centre Nautique et entrée à l'Océanide, a été expérimenté. Ce pass n'a pas rencontré le succès escompté, il a cependant été décidé de le maintenir et de l'accompagner par une forte promotion.

Le Comité de Pilotage s'est réuni deux fois courant 2006, afin de faire le point avec le délégataire et de suivre l'évolution du transport à la demande. Compte tenu de la forte demande et du souhait de ne pas augmenter les coûts de fonctionnement par la mobilisation de nouveaux moyens, la solution retenue consistait à rendre le service le plus performant possible. Pour ce faire, l'instauration de points de prise en charge des usagers à des poteaux d'arrêts, et non plus à leur domicile, représente un gain d'efficacité. Un schéma d'implantation de ces points de passage a donc été élaboré puis soumis aux Maires des Communes, avec l'objectif de poser les poteaux d'arrêts fin 2006.

La réalisation d'une nouvelle plaquette d'information, préparant les usagers au fonctionnement avec recours aux poteaux d'arrêts a eu lieu en décembre afin de faciliter le changement à intervenir.



# Le développement local

## Le tourisme

*La collaboration entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes s'est renforcée.*

La question de la promotion de produits touristiques a été reprise, dans le cadre de débats portant sur l'élaboration d'un Schéma de Développement Touristique afin de doter le territoire d'une stratégie et d'une offre cohérente. La demande des hôteliers portant sur la mise en place d'une centrale de réservation et l'arrivée prochaine du TGV pour 2007 soulignent la nécessité d'agir.

Le projet d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine à Dettwiller, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Moder a également été débattu, ce projet nécessite le lancement d'une étude.

Un film «synopsis» d'une minute 30 secondes de présentation du territoire a été réalisé en juillet pour une diffusion dans les vols de la Compagnie Air France. Son utilisation sera ensuite possible par l'Office de Tourisme pour tous les salons ou toutes les opérations de communication futures.

Enfin, des réunions de travail ont eu lieu afin de suivre le dossier de création d'un réseau de Référents Tourisme des Communes et de progresser sur le projet de création d'un Jardin Intercommunal le long de la Zorn à Saverne.





# Les sports et loisirs

## ***l' Océanide***

*Le Centre Nautique Intercommunal l'Océanide est un lieu privilégié ouvert 7/7 jours. Il accueille tous les publics et offre aux usagers des structures diversifiées. A l'instar des parcs de loisirs et touristiques, c'est un véritable pôle d'animation.*

Plus de 3000 m<sup>2</sup> de surface, dont 685 m<sup>2</sup> de bassins couverts et 350 m<sup>2</sup> de bassins extérieurs sont dédiés au sport, aux loisirs et à la santé.



Depuis son ouverture en 2006, l'Océanide a accueilli 160 000 visiteurs. La fréquentation est en constante augmentation.



Parmi les nombreuses activités du Centre, on retiendra surtout :

- l'École de natation pour les 6 – 11 ans,
- l'Aquagym.



## Le Service TIC

2006, fut l'année de consolidation des services existants pour les agents TIC. Les nombreux sites à gérer et la diversité des interventions ont fortement sollicités les agents en poste qui assurent la gestion des équipements de la Communauté de Communes et des Communes qui en ont fait la demande.

Au-delà de ces opérations de gestion et de maintenance, les agents TIC continuent à apporter de nouveaux services, comme l'intranet de mise à jour du fichier REOM pour les Communes, et initient les opérations de renouvellement des stations communales pour favoriser les échanges.

### Les domaines d'intervention des TIC sont :

- la gestion des équipements informatiques des Services de la Communauté de Communes,
- l'informatique (nouvelles installations, maintenance, ateliers d'initiation et de perfectionnement aux outils bureautiques) - Cyberbase,
- les projets Internet,
- la gestion dématérialisée des marchés publics en ligne, solution achatpublic.com,
- le suivi et maintenance des progiciels : Petite Enfance, comptabilité et marchés,
- les interventions dans les Communes et autres structures communales,
- le réseau numérique multiservices,
- les projets TIC et Telecom de la Communauté de Communes.

### L'intranet REOM



La nouvelle plate-forme **GestOM WEB** développée par le Service TIC permet d'interroger directement les informations de la Communauté de Communes, et ce tout au long de l'année. Cette évolution majeure représente une nouvelle approche de la gestion de notre redevance et devrait répondre à vos principales attentes sur le suivi des traitements des foyers de votre Commune.

Vous disposerez dorénavant des services supplémentaires suivants :

- consultation, édition et adjonction en temps réel des informations des foyers de votre Commune tout au long de l'année,
- consultation des factures émises sur les exercices précédents,
- Consultation des réclamations sur l'ensemble de votre Commune.

### Zoom 2006

#### Mise en place d'un intranet de mise à jour du fichier REOM en ligne GestOM WEB :

- mise en place d'outils de traitement et de collecte d'informations pour la gestion des ordures ménagères,
- collecte et traitement informatique des données des foyers de l'ensemble des Communes,
- suivi du projet.

#### Dématérialisation du contrôle de légalité :

- expertise pour la mise en place du contrôle de légalité dématérialisé.

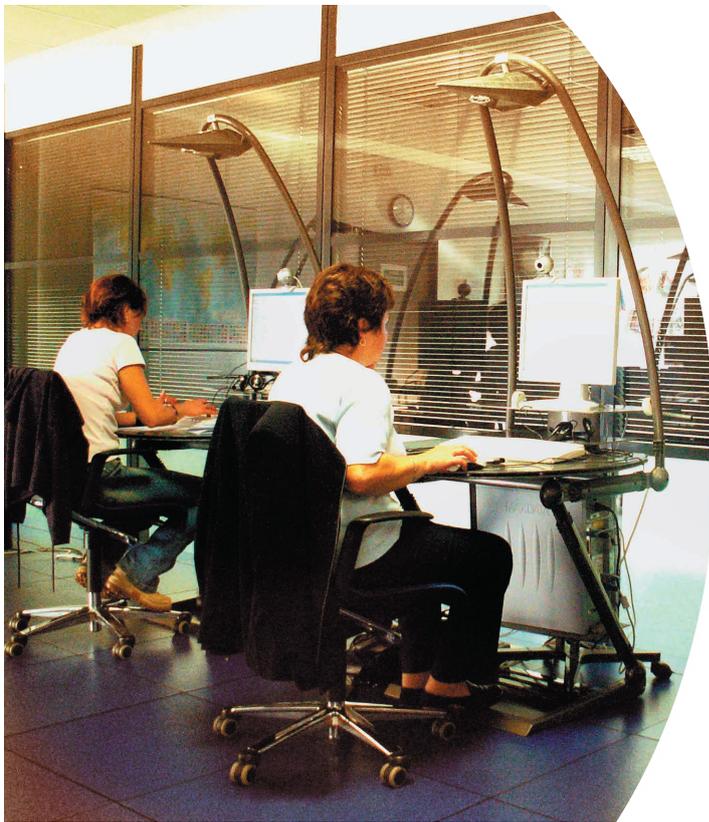
#### Déploiement des stations communales :

- mise en place de stations communales pour favoriser les échanges dématérialisés.

# Technologies de l'information et de la communication

## La Cyberbase

*Depuis la réouverture très attendue de la Cyberbase en avril 2006, son activité n'a cessé de s'accroître ! Les utilisateurs des années précédentes étaient satisfaits de pouvoir à nouveau profiter des services et de la proximité de la Cyberbase. Le succès ne tardant pas, le nombre d'inscrits est ainsi arrivé au total de 568 utilisateurs fin décembre 2006.*



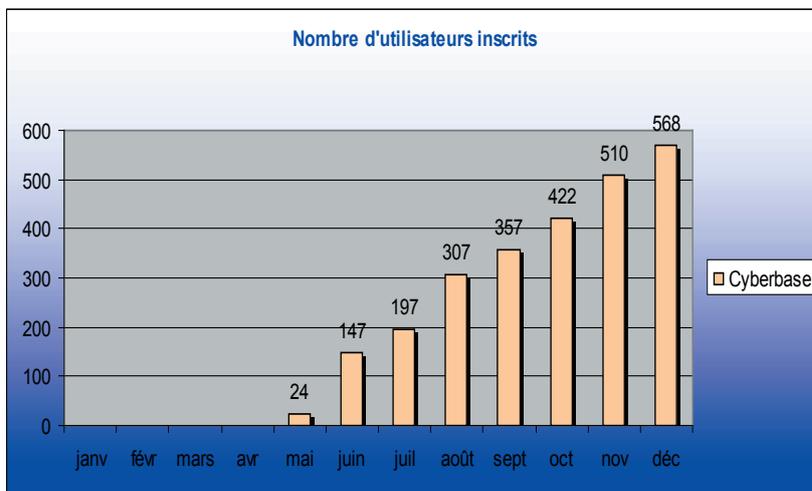
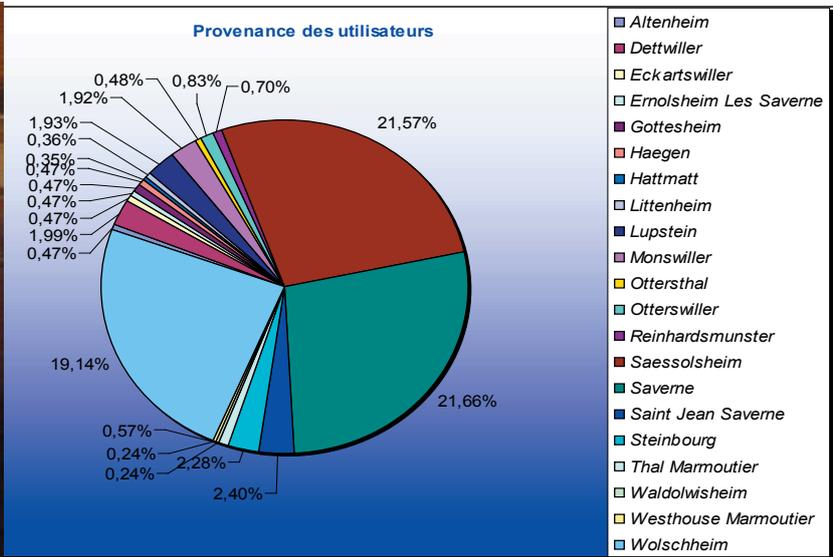
Les partenaires de la Maison de l'Emploi se sont aussi réjouis de cette réouverture. Ainsi la Cyberbase perpétue à nouveau sa mission d'accompagnement et d'encadrement des groupes de formation, à raison de deux sessions maximum par semaine. Vient s'ajouter à cela, une fois par semaine, une mission primordiale de formation et de remise à niveau en direction des agents communaux.

C'est en outre un pas très important qui fut franchi le 24 juin 2006, lors de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association « Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne ». Depuis cette date, la Cyberbase a mis ses moyens techniques et humains au service de l'Association afin d'apporter une réponse encore plus efficace vis-à-vis des attentes et des besoins des demandeurs d'emploi.

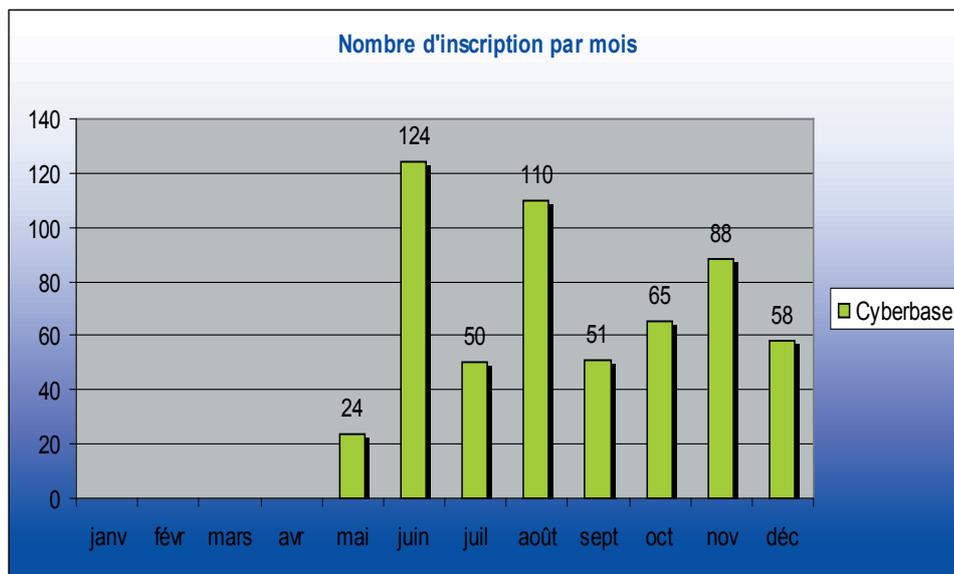
Les prévisions pour l'année 2007 sont de bonne augure. Outre une progression constante du nombre d'utilisateurs, la Cyberbase confirme sa position stratégique au sein de l'Association avec notamment la mise en place d'un projet de câblage informatique et téléphonique du bâtiment, le déploiement de postes de travail collaboratif, l'accueil des sessions pour le « passeport pour l'économie numérique » sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et des nouveaux forfaits plus souples.

# Technologies de l'information et de la communication

## La Cyberbase



*Les principaux utilisateurs viennent de la Communauté de Communes avec toujours en 2006 une majorité de Savernois.*





## Les dates repères

Trois « événements » marquent 2006 et font de cette année une étape importante dans l'exercice de la compétence.

### 16 janvier : Ouverture aux usagers de la Maison de l'Enfance à Dettwiller

Les entreprises ont été bousculées afin de tenir les délais, mais le nouvel équipement qui regroupe un Multi – Accueil de 32 places et une structure périscolaire de 50 places est entré en service selon le planning convenu. Un travail considérable a été réalisé par les personnels afin de réussir le démarrage, il y avait en effet à gérer divers aspects pratiques et opérationnels propres à un bâtiment qui venait d'être livré, tout en assurant l'accueil des



enfants et la gestion d'une nouvelle équipe ainsi que la communication avec les usagers. Rappelons qu'en préalable à cette ouverture devaient être organisés la fermeture de la crèche des Bouts d'Choux, avec reprise des personnels, et pour la partie périscolaire, le déménagement de la Passerelle qui occupait des locaux dans l'école primaire de Dettwiller.

### 4 janvier : ouverture du Lieu d'Accueil Parents Enfants l'Envol

Inscrit au Contrat Enfance, ce projet s'est concrétisé afin de compléter l'offre de services sur le territoire. Localisé au 3A quai du Canal à Saverne, à proximité du Relais Assistantes Maternelle, le LAPE n'est pas une structure de garde mais un lieu de soutien à la parentalité. Son principe est de proposer un accueil gratuit pour les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte, ce dans le respect de l'anonymat. L'objectif est d'offrir un lieu de discussion et d'écoute, pour tout public. Le recrutement de deux accueillantes à temps partiel, une Psychologue et une Éducatrice de Jeunes Enfants a été retenu, afin de proposer trois demies journées d'ouverture hebdomadaire.



### A relever

*L'activité 2006 a été caractérisée par de nombreuses réunions de travail, tant au niveau de la Commission Communautaire Permanente «Enfance», des Comités de Parents Usagers, du Groupe de Suivi de la Délégation de Service Public, ou encore de la Convention de Services Partagés avec la Ville de Saverne.*

*Deux réunions d'échange entre les responsables des structures gérées en régie directe ont été organisées au terme de chaque semestre, afin de contribuer à améliorer le service proposé aux habitants et de mutualiser les compétences des personnels.*

*L'effort financier consacré à la politique Enfance - Jeunesse représente en 2006 une dépense de 3 175 420 € dont 932 009 € restant à charge de la Communauté de Communes. Ces moyens conséquents sont en proportion des prestations produites : 164 548 heures de garde réalisées dans les structures Enfance et 38 769 équivalents jours/enfants (8 h. d'accueil) en CLSH avec 65 142 repas servis.*

### 5 décembre : renouvellement du Contrat Temps Libre qui devient Contrat Enfance – Jeunesse

Un important travail d'évaluation de l'ensemble de l'offre de services relative au périscolaire – CLSH du territoire, de son évolution entre 2002 et 2005 a été mené en préalable à la signature d'un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse. Le but de ce travail était de dresser un bilan à partir de divers indicateurs et des données quantifiables afin d'évaluer l'efficacité des structures et de comptabiliser l'ensemble des prestations réalisées. Ce bilan est ensuite exploité afin d'établir le contenu du prochain contrat à intervenir. Compte tenu d'une réforme majeure de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale visant à contenir les dépenses, les moyens financiers alloués à la Communauté de Communes afin de poursuivre ses actions n'ont pas été majorés, malgré l'augmentation des besoins constatée sur le territoire. Par délibération du 5 décembre 2006 le Conseil Communautaire a toutefois approuvé la signature du nouveau Contrat (Volet Jeunesse), qui sera en vigueur jusqu'en décembre 2009.



# L' enfance

## Convention de Services Partagés entre la Communauté de Communes et la Ville de Saverne

### Rappel

Afin d'exercer la compétence Enfance-Jeunesse tout en tenant compte des moyens humains et matériels existant à la Ville de Saverne, avant transfert de la compétence à la Communauté de Communes, une Convention de Services Partagés est entrée en vigueur au 1er septembre 2005.

Cette Convention a permis de rendre aux habitants les services liés aux CLSH et structures périscolaires sur la Ville de Saverne, sans obliger la Communauté de Communes à une reprise des personnels et équipements de la ville.

La Communauté de Communes apporte son concours financier en couvrant les dépenses restant à charge de la Ville de Saverne, hors recettes (usagers, CAF, Conseil Général), car la compétence est déléguée à la Ville, pour sa mise en œuvre sur cette partie du territoire.

### Pour l'exercice 2006

Le programme des activités d'été 2006 des CLSH a été réalisé en concertation avec la Communauté de Communes et les autres acteurs du territoire, l'AGF et le RAJ, afin de proposer aux familles et aux enfants une offre variée et complémentaire. La rentrée scolaire a constitué un temps fort d'échange entre les services de la Ville et de la Communauté de Communes afin de répondre à l'évolution des besoins. La limite des capacités d'accueil est approchée sur certains sites, les jours de plus forte fréquentation, ce qui nécessite de compléter les équipes.

L'état des personnels intervenant dans le fonctionnement des CLSH a été actualisé afin de prendre en compte avec précision le temps consacré par les agents au fonctionnement des services, et d'intégrer les changements de postes.

### Le Comité de Parents Usagers

Des réunions d'échange ont été organisées suite à la constitution d'un Comité de Parents Usagers. Celui-ci offre la possibilité aux parents d'exprimer leurs attentes, de faire des propositions et de mieux connaître le cadre qui régit l'organisation des CLSH. Il est un outil de travail intéressant, car il sensibilise les usagers aux problématiques des CLSH, et représente un espace de concertation accompagnant les changements.

De nombreuses informations sont communiquées et améliorent ainsi les actions liées à la Convention de Services Partagés.

#### Éléments statistiques et financiers relever

Sur l'ensemble de l'année 2006, les CLSH de Saverne ont réalisé

- 18 123 journées enfant,
- le coût moyen de la journée était de 37,54 €,
- 31 037 repas ont été servis.

La dépense de fonctionnement annuelle (janvier/décembre 2006) était de 680 358 €  
Déduction faite des aides de la CAF et des recettes provenant des usagers, la part restant à charge de la Communauté de Communes était de 369 095 €.

## La Délégation de Service Public

La Délégation de Service Public, en confiant la gestion des équipements à des professionnels doit permettre d'améliorer l'offre d'accueil CLSH – Périscolaire, tout en maîtrisant les moyens et les coûts affectés aux diverses missions. Suite à une procédure de mise en concurrence les neuf sites d'accueil situés en dehors de la ville de Saverne ont été confiés en septembre 2005 à l'Association Générale des Familles (A.G.F.). Cette association bien implantée dans le département du Bas – Rhin à gère en 2006 pour la première année complète les équipements regroupés en trois entités, Passerelle, Arc – en – Ciel et Ruche, conformément à un cahier des charges précis.

Afin de veiller au respect de ce cahier des charges et au bon exercice de la compétence un suivi régulier a lieu entre les services de la CCRS et ceux de l'AGF. Un Comité de Pilotage a été constitué afin d'intervenir sur les nombreux éléments du dossier : budgets, financements, fréquentation des structures, projets pédagogiques, ressources humaines, règlement intérieur etc.



# L' éveil musical



## L'éducation musicale dans les écoles

*La nouvelle convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a été signée le 23 juin 2006.*

Elle précise le cadre d'un partenariat entre les intervenants qualifiés et le personnel enseignant des écoles soit :



- l'intervention dans les écoles maternelles à partir de l'âge de 4 ans des enfants,
- l'intervention dans les écoles élémentaires de 45 minutes par classe à raison d'une semaine sur deux,
- les activités musicales s'inscrivent dans un projet pédagogique élaboré conjointement entre les intervenants qualifiés et l'enseignant titulaire de la classe,
- la réalisation des projets revient aux deux partenaires en étroite concertation.

Le planning 2006/2007, par l'application des termes de cette convention a permis de toucher plus d'enfants des écoles élémentaires et de mettre en œuvre le partenariat actif souhaité.

Le résultat de la qualité du travail effectué a été démontré par :

- la participation de plus en plus nombreuse des écoles de la Communauté de Communes à la semaine des arts à l'Espace Rohan de Saverne en juin 2006,
- les prestations remarquables des enfants lors des fêtes scolaires organisées dans chaque Commune,
- la 1ère édition du Festival Comm'en Musique au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide le 23 juin 2006 qui a rassemblé sur scène plus de 200 enfants dirigés par leurs intervenantes dans un programme varié de chants, danses et musique.

### Les chiffres 2006 :

- 2339 enfants concernés,
- 103 classes différentes,
- 56,25 heures dispensées par semaine,
- 1928 heures totales dispensées,
- 5 intervenantes salariées à temps partiel.



Altenheim  
Dettwiller  
Eckartswiller  
Ernolsheim lès Saverne  
Friedolsheim  
Furchhausen  
Gottenhouse  
Gottesheim  
Haegen  
Hattmatt  
Landersheim  
Littenheim  
Lupstein  
Maennolsheim  
Monswiller  
Ottersthal  
Otterswiller  
Printzheim  
Reinhardsmunster  
Saessolsheim  
Saverne  
Saint Jean Saverne  
Steinbourg  
Thal - Marmoutier  
Waldolwisheim  
Westhouse - Marmoutier  
Wolschheim



# Communauté de Communes de la Région de Saverne